[](https://www.kla.tv/27704)

Grande manifestation à Karlsruhe : les Droits de l’homme de TOUS les êtres humains plutôt que la privation collective de droits

**Avec le dépôt des 592 plaintes pénales, un coup d’envoi a été donné qui a le potentiel de régler les comptes avec la trop grande injustice de l'État. La population se réapproprie sa démocratie.**

Et il y a une seule phrase qui m'importe, c'est celle qui se trouve devant vous. Et j'aimerais que vous répétiez cette phrase à tous ceux qui doutent encore. Un État ne doit pas tuer des personnes innocentes. La plupart des gens pensent qu'une telle phrase ne s'applique qu’en temps de guerre ou qu’à la guerre, mais ce n'est pas vrai. Cette phrase s'applique également lorsque l'État oblige les gens à recevoir une substance dans leur corps, alors que même les instituts officiels, comme l'Institut Paul Ehrlich et l'Institut Robert Koch, disent qu'elle peut finir par avoir des effets secondaires mortels. Un État ne doit pas tuer un être humain, un être humain innocent. C'est notre message et portons-le à l'extérieur. Merci beaucoup.  
  
Aujourd'hui, dimanche 10 décembre 2023, à l'occasion de la 75e journée des Droits de l'homme, un événement historique sans précédent et d'une nature très particulière a lieu ici à Karlsruhe.  
Dans le cadre d'une grande manifestation avec des rassemblements et un défilé, 599 plaintes pénales sont déposées (dont sept seront ajoutées ultérieurement) auprès du parquet fédéral de Karlsruhe.  
Ces plaintes sont dirigées contre les responsables qui se sont engagés pour l'introduction légale d'une vaccination obligatoire dans les professions de santé et chez les membres de l'armée fédérale.  
  
Car l'acceptation de dommages et de décès dus à la vaccination constitue une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 7 du Code pénal international.  
Selon l'organisateur, il n'y aura pas de réconciliation tant que les auteurs des mesures illégales de Covid resteront impunis.  
Des intervenants réputés et compétents ont été annoncés pour les rassemblements. Leurs interventions souligneront l’ampleur des crimes et la nécessité absolue d'agir.  
  
Tobias Pörsel - Avocat allemand  
En tant que juriste, on a envie de dire, cher procureur, que cela suffit au moins pour un soupçon initial. Et je voudrais également remercier ici les médecins qui ont eu le courage de dire, à l'époque et aujourd'hui, que M. Lauterbach a menti. Et M. Lauterbach n'a pas seulement menti, il a menti en connaissance de cause. Il y a eu et il y a des effets secondaires. Il y a des dommages liés aux vaccins et personne ne pourra plus le nier sérieusement.  
Et ceux qui le font veulent se soustraire à leur responsabilité. Et dans un État de droit qui fonctionne, on devrait en fait faire la lumière sur cette question et agir. Et il y a ici quelqu'un, que probablement presque personne ne connaît, qui se promène parfois dans les bus.  
Celui qui a affiché cela, il vaut mieux qu'il se présente lui-même, il est parfois un peu timide. Je me permets d'inviter très brièvement Ralf Ludwig à me rejoindre.  
  
Ralf Ludwig - Avocat allemand  
Oui, bonjour, merci à tous d'être ici et de soutenir cette cause. J'ai dit en 2021 à Stuttgart, au printemps, que nous allions créer ce centre, que nous ferions le point et que nous ne nous arrêterions pas tant que les responsables des mesures Covid ne seraient pas tenus responsables. Et c'est ce que nous allons commencer à faire aujourd'hui avec les plaintes pénales. Nous avons aujourd'hui de nombreux collègues formidables sur scène, de nombreux juristes qui défendent vos intérêts depuis de nombreuses années, qui vont de tribunal en tribunal depuis de nombreuses années et qui tentent d’une manière ou d’une autre de sauver et de garantir ce qui reste de l'État de droit.  
Je remercie vivement ces collègues qui sont ici aujourd'hui sur la scène.  
Beaucoup d'entre eux se trouvent également ici, devant la scène, et ont vraiment fait un travail incroyable. Nous avons donc beaucoup, beaucoup de gens formidables et je pense toujours que dans un État où un grand nombre d'avocats se lèvent pour dire que ce qui se passe en ce moment n'est pas normal, il peut y avoir quelque chose qui n'est pas normal. Moi-même, je voudrais rester un peu en retrait aujourd'hui, parce que je pense que le centre d'intérêt aujourd'hui, ce sont les collègues qui se battent depuis des années pour vos droits, pour nos droits, non seulement en Allemagne, mais aussi en Autriche et en Suisse. Et il y a une seule phrase qui m'importe, c'est celle qui se trouve devant vous. Et j'aimerais que vous répétiez cette phrase à tous ceux qui doutent encore. Un État ne doit pas tuer des personnes innocentes. La plupart des gens pensent qu'une telle phrase ne s'applique qu’en temps de guerre ou qu’à la guerre, mais ce n'est pas vrai. Cette phrase s'applique également lorsque l'État oblige les gens à recevoir une substance dans leur corps, alors que même les instituts officiels, comme l'Institut Paul Ehrlich et l'Institut Robert Koch, disent qu'elle peut finir par avoir des effets secondaires mortels. Un État ne doit pas tuer un être humain, un être humain innocent. C'est notre message et portons-le à l'extérieur. Merci beaucoup.  
  
Thomas Seitz - Député au Bundestag (AfD)  
Nous n'avons pas eu de crise à cause du Covid, mais la crise était la conséquence des mesures Covid.  
Ce n'est pas un virus qui a déclenché la véritable crise, mais la politique. Ça a été une période d'état d'urgence juridique, bien que la loi fondamentale ne connaisse absolument pas l'état d'urgence civil pour cause de catastrophes naturelles ou d'épidémies. Alors que les pouvoirs législatif et exécutif se sont surpassés dans les atteintes excessives aux droits fondamentaux, les tribunaux ont presque systématiquement échoué dans leur fonction de gardiens de la liberté et des droits fondamentaux. La justice a donc approuvé tôt ou tard presque toutes les prescriptions juridiques sans les critiquer, alors qu'il n'y avait absolument pas de surmortalité en Allemagne. En tout cas pas avant le début de la campagne de vaccination avec un vaccin qui n'en était pas un, mais une thérapie génique expérimentale. Ma phrase préférée de cette époque dans l'hémicycle du Bundestag allemand est que les « promeneurs-manifestants » défendent l'État de droit et que leur criminalisation est injuste.  
  
Dr. Michael Brunner - Avocat autrichien   
À partir de mars 2020, tout ce qui caractérisait jusqu'à présent un État de droit démocratique et qui constituait l'état de la science médicale a été bouleversé. Ceux qui s'y opposaient étaient diffamés, insultés et persécutés. Les médecins ont perdu leur droit d'exercer la médecine, ont été renvoyés de l'université et poursuivis arbitrairement par les autorités disciplinaires des ordres médicaux, en accord avec le pouvoir gouvernemental et les médias achetés, pour finalement les réduire au silence. Ceux qui n’ont pas suivi le narratif et n’ont pas marché à l'unisson avec le courant dominant sont devenus dans le meilleur des cas des marginaux, finalement exclus de la vie publique, calomniés et menacés de mort. Les dommages qui en ont résulté sont énormes. Tous les événements et toutes les injustices doivent être traités et les responsables doivent être tenus pour responsables et rendre des comptes. Les juges et les procureurs critiques en Allemagne ont mis le doigt dessus. L'ordre donné par l'État de vacciner contre le Covid-19 est un homicide volontaire. Il est incompatible avec les droits fondamentaux et les libertés de notre constitution, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Donner des pouvoirs illimités à l'OMS, en cas d'urgence sanitaire mondiale potentielle ou actuelle, des droits de contrôle, de surveillance et de sanction sans possibilité de vérification, sans responsabilité et sans obligation de rendre des comptes, à l’OMS qui n'a été élue démocratiquement par aucun citoyen du monde, à son directeur général, et donc aux élites autoproclamées et arrogantes qui se cachent derrière lui. Ce projet mondialiste, mené par Big Pharma, les multinationales et les élites au pouvoir autocratiques, doit être mis en échec pour préserver la souveraineté des États et pour sauvegarder la souveraineté et l'inviolabilité de la dignité de chaque citoyen.  
  
Claudio Zanetti - Homme politique suisse  
Nous sommes réunis ici sur la place des droits de l'homme parce qu'aujourd'hui, il y a 75 ans, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration des Droits de l'homme. Cela devrait être une raison de se réjouir, car 75 ans est un laps de temps assez important, mais nous devons malheureusement constater que c’était il n’y a même pas encore 100 ans et que ces droits de l'homme sont déjà bafoués. Au tout début de cette Déclaration, l'ONU affirme que tous les êtres humains jouissent, dès leur naissance, des mêmes droits inaliénables et des mêmes libertés fondamentales. La vie, la liberté et la sécurité de la personne, voilà les valeurs dont il est question. Nous reviendrons plus tard sur certaines valeurs, mais le fait est que nous avons les mêmes droits inaliénables et les mêmes libertés fondamentales depuis notre naissance. Et pourquoi avons-nous ces mêmes droits inaliénables et libertés fondamentales ? Parce que nous sommes des êtres humains. Parce que nous sommes des êtres humains, nous avons des droits humains. Il est également dit que tous les êtres humains sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une protection égale de la part de la loi. Mais vous vous souvenez de ce qu'un homme a dit à la télévision : Celui qui ne suit pas est exclu de la vie sociale.  
C'est monstrueux de dire cela. Nous pouvons participer à la vie sociale parce que nous sommes des êtres humains. Pourquoi pouvons-nous participer à la vie sociale ? Exactement. Il y est également dit que personne ne peut être arrêté et détenu arbitrairement. Mais nous constatons que la justice est devenue une arme politique. Pensons à Michael Ballweg, neuf mois de prison et finalement ce n'est même pas suffisant pour un procès.  
  
Dr. Christian Knoche - Avocat allemand  
Chers amis, il ne faut pas simplement jeter un voile de silence ou d'oubli sur l'injustice de ces trois dernières années et demie. C'est ce qu'ils aimeraient, ces politiciens à la Scholz qui aiment oublier des choses, les conférences illégales qui rassemblent les présidents des régions. Illégales, car non prévue par la loi fondamentale. Cette vague de criminalisation contre les médecins critiques doit cesser. Je demande donc l'arrêt de toutes les procédures pénales et des amendes, y compris en Allemagne. Plus jamais les années 2020 à 2023 ne doivent se répéter en Allemagne. Plus jamais nous nous opposerons aux commencements et à leurs suites.  
C'est ce que nous défendons aujourd'hui à Karlsruhe.  
  
Christian Moser - Avocat allemand  
Nous avons appris beaucoup de choses au cours des dernières années. Nous avons appris ce que la peur fait au peuple. Nous avons appris comment la peur peut monter les gens les uns contre les autres et les rendre irréconciliables. Nous avons appris comment une politique de la peur se retourne contre son propre peuple. Et nous avons appris comment la peur a même envoûté la justice. Les victimes de cette politique de la peur n'étaient pas seulement ceux qui critiquaient le gouvernement et qui étaient insultés par ce dernier, maltraités par la police et criminalisés par la justice, mais aussi et surtout les personnes qui, face à la peur, abandonnaient leur volonté de s'affirmer. Nous nous sommes en revanche dressés avec la vérité, non pas avec notre vérité contre celle des autres, mais avec une armée de scientifiques du monde entier, contre une poignée d'experts dont l'opinion ne devait pas être remise en question.  
   
Beate Bahner - Avocate allemande  
Nous sommes réunis ici à Karlsruhe, dans la soi-disant résidence du droit. Et j'ai donné à mon discours le titre suivant : Là où le droit devient injustice, la résistance devient un devoir. La dignité de l'être humain est inviolable. Ce principe éthique et juridique est intemporel, c’est un principe fondamental. En tant que valeur centrale de la Constitution allemande et en vertu de la clause perpétuelle de la Loi fondamentale, à l'article 79, paragraphe 3 de la Loi fondamentale, la dignité humaine est à jamais absolument inviolable. Le respect de la dignité humaine interdit à l'État de faire de l'homme un simple objet de son action. Mais quand l'État traite-t-il l'homme comme un simple objet ? Lorsqu'il lui dénie le droit de penser par lui-même, d'agir de manière autonome et de décider librement. Lorsque l'État abuse de la confiance de ses citoyens et justifie ses mesures par des hypothèses trompeuses, voire délibérément fausses ; le droit devient alors injustice sur la base de l'affirmation sans scrupules de pandémies par l'OMS, le droit international devient ainsi non seulement une injustice internationale, mais aussi, selon ma grande inquiétude, une terreur pandémique internationale.  
  
Ralf Ludwig - Avocat allemand  
Nous voulons une enquête et une remise en ordre. Nous voulons que cette injustice des trois dernières années ne reste pas sans suite, et surtout que les responsables soient vraiment tenus pour responsables. Merci à tous d'être là aujourd'hui, et maintenant je clique sur « envoi du message ».  
  
Dr. Christina Baum – Députée au Bundestag (AfD)  
Chers compagnons de lutte, chers amis, c'est merveilleux d'être ici et de vous voir tous.  
Vous êtes ceux qui ont contribué à empêcher cette obligation générale de vaccination, même si nous n'avons pas pu empêcher à l'époque l'obligation vaccinale liée aux établissements. Je vous remercie d'être descendus dans la rue et je vous remercie d'être encore là aujourd'hui.  
  
Ralf Ludwig - Avocat allemand  
Maintenant nous avons donné un coup d’envoi avec ces plaintes pénales. Maintenant, ça va fonctionner. Nous allons demander des comptes aux personnes qui ont fait cela et je crois que Hubert Aiwanger l'a dit, nous nous réapproprierons notre démocratie. Merci beaucoup d'être là.  
  
Extraits de la conférence de presse qui a eu lieu après la manifestation :  
  
Beate Bahner - Avocate allemande  
Nous avons l'obligation pour les États de coopérer et nous avons surtout l'immunité de l'OMS, du Secrétaire général, qui sera pour ainsi dire vraiment seul maître à bord. Aucune possibilité de contrôle, aucune possibilité de vérification juridique et, en fin de compte, il y a l'immunité pénale. Tout cela doit nous préoccuper beaucoup.  
  
Dr. Michael Brunner - Avocat autrichien  
Nous aurons un mode de crise permanent. Il y aura une situation de pandémie, la situation de pandémie vient du Bundestag allemand, c'est alors une formulation encore plus douce pour une pandémie que la pandémie elle-même dans le RSI ou dans le traité, où on ne travaille ici aussi qu'avec des termes juridiques vagues. Bien sûr, un tel système n'est pas compatible avec les droits de l'homme, il est contraire à la Convention européenne des droits de l'homme, au traité des Nations unies, au pacte social des Nations unies, au traité de l'UE, aux droits de l'homme en général, et surtout à la dignité humaine. C'est pourquoi je suis d'avis, tout comme ma collègue Beate Bahner, qu'un tel ensemble de règles ne peut jamais avoir valeur de norme, car il sape toute dignité humaine.  
  
Claudio Zanetti - Politicien suisse  
C'est si simple à dire, une phrase, la dignité de l'homme est inviolable. Mais ce n'est pas pour rien que cette phrase figure en première place de la Loi fondamentale dont tout le monde est si fier. En Allemagne, pour mettre quelqu’un de côté, on dit toujours qu'il quitte le terrain de la Loi fondamentale etc. Mais si un gouvernement dit, oui, maintenant on va en sacrifier 10 pour en sauver 1 000, alors c'est le gouvernement qui a quitté le terrain de la Loi fondamentale. Et c'est sur ce point que nous devons le sanctionner.  
  
Ralf Ludwig - Avocat allemand  
Et nous ne devons pas faire la différence entre une vie qui aurait plus de valeur et une vie qui aurait moins de valeur. C'est le fondement de cette plainte pénale. C'est ce qu'a dit notre collègue Claudio Zanetti. L'État ne doit pas tuer un être humain. Pas d’estimation de valeur, c’est la vie. C'est la ligne rouge.  
L'État n'a pas le droit de décider qu'il y a des vies de valeur et d'autres qui ne le sont pas.  
L'État ne peut pas dire que nous acceptons 0,02% de morts.

**de hm**

**Sources:**

GRANDE MANIFESTATION À KARLSRUHE, dimanche 10 décembre 2023 à partir de 11h, place des droits de l'homme.  
[www.zaavv.com/de-de/ka1012](https://www.zaavv.com/de-de/ka1012)

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Coronavirus-fr - Coronavirus - [www.kla.tv/Coronavirus-fr](https://www.kla.tv/Coronavirus-fr)  
  
#FilmsDocumentaires - Films documentaires - [www.kla.tv/FilmsDocumentaires](https://www.kla.tv/FilmsDocumentaires)  
  
#JusticeRestante - Justice restante - [www.kla.tv/JusticeRestante](https://www.kla.tv/JusticeRestante)  
  
#Manifestations - [www.kla.tv/Manifestations](https://www.kla.tv/Manifestations)  
  
#RalfLudwig-fr - Ralf Ludwig-fr - [www.kla.tv/RalfLudwig-fr](https://www.kla.tv/RalfLudwig-fr)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.